

GENDARMERIE NATIONALE

**En cliquant sur les liens ci-dessous,
vous trouverez des conseils contre :**

Les cambriolages

Les vols dans les campings-cars

Les vols à la roulotte

Les vols dans les véhicules professionnels

Les vols de carburant dans les poids lourds

La sûreté des exploitations agricoles

Les visites inattendues

Attention aux faux gendarmes, policiers, plombiers...

Les escroqueries à la fausse qualité

L'arnaque à l'irlandaise



**Mais également,
des conseils
cyber :**

Le phishing

Les ransomwares

L'usurpation d'identité

L'escroquerie sentimentale

La fraude à la carte bancaire





Conseils contre les cambriolages



En cas d'absence

1 - Verrouillez les portes et fenêtres

Même en cas d'absence de courte durée.

2 - Attention aux accès en hauteur

Ne laissez pas dans le jardin une échelle ou un échafaudage permettant de favoriser une intrusion.

Fermez tous les accès même ceux en hauteur.

3 - Protégez vos accès

Installez une porte d'entrée renforcée, une serrure multipoints A2P.

Équipez vos fenêtres de volets, de barreaux ou de grilles.

Équipez-vous d'un système de vidéoprotection et d'une alarme.

4 - Ne laissez pas d'indices

Demandez à un voisin de vider votre boîte aux lettres et de rentrer vos poubelles.

Variez les horaires d'allumage et d'extinction de vos lumières.

Utilisez un programmateur pour simuler une présence.

5 - Rangez vos objets de valeur en lieu sûr

Investissez dans un coffre-fort.

Prenez des photos de vos bijoux et objets d'art pour faciliter leur identification en cas de vol.

6 - Conservez un minimum d'argent liquide à votre domicile

7 - Faites attention aux réseaux sociaux

Évitez d'afficher vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.

Ne postez pas de photos de vos objets de valeur.

8 - N'ouvrez jamais la porte à un inconnu et ne laissez jamais un inconnu entrer chez vous, quelque soit le motif.

**Soyez vigilant et signalez sans délai
à la gendarmerie
tout comportement suspect
en composant le 17.**

Si vous êtes victime

Gardez votre calme et ne touchez à rien
car des indices précieux pour l'enquête pourraient être effacés.

Appelez immédiatement la gendarmerie
en composant le 17.

N'entrez pas dans votre logement et attendez à l'extérieur.

Faites une liste des biens volés

Une fois que la gendarmerie a quitté les lieux, vous pouvez dresser une liste des biens qui ont été volés.

N'oubliez pas de préciser la marque, le modèle et le numéro de série des objets volés, si vous les connaissez.

**N'hésitez pas à échanger
avec vos proches et vos voisins**
afin de les sensibiliser.

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez



**BRIGADE
numérique**



Page d'accueil





Conseils contre les vols de carburants dans les poids lourds

PEU IMPORTE LA DURÉE DU STATIONNEMENT, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

- Évitez de remplir votre réservoir la veille d'un week-end ou avant un temps de repos journalier où vous allez dormir.
- Serrez au maximum les camions les uns contre les autres afin de limiter l'accès à vos réservoirs
- Ne stationnez pas votre véhicule dans un endroit isolé
- Soyez vigilant à votre environnement
- Équipez vos réservoirs d'une sonde de mesure qui vous informera de la baisse brutale de votre niveau de carburant
- Parlez-en avec les autres chauffeurs
- **Soyez vigilant et signalez sans délai à la gendarmerie tout comportement suspect en composant le 17.**



Si vous êtes victime DANS UN PREMIER TEMPS

- Ne touchez à rien.
- Demandez l'intervention de la gendarmerie nationale en composant le :

17 ou le 112

DANS UN SECOND TEMPS

- Contactez votre employeur pour lui signaler les faits.
- Vérifiez si la marchandise que vous transportez n'a pas été dérobée.
- Munissez-vous de votre attestation d'assurance.
- Déposez plainte à la gendarmerie
- Vous pouvez plainte en ligne sur : **Pré-plainte en ligne**

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez ↓

**BRIGADE
numérique**



Page d'accueil





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Conseils contre les vols dans les camping-cars



Si vous êtes victime

DANS UN PREMIER TEMPS

- Verrouillez systématiquement les portes et fenêtres de votre véhicule.
- Ne laissez aucun objet ou document à vue dans l'habitacle (téléphone portable, documents d'identité, moyens de paiement ...)
- Ne stationnez jamais votre véhicule dans un endroit trop isolé et sans éclairage.
- En cas d'absence prolongée, évitez de laisser votre véhicule sans surveillance.
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule en laissant les clés à l'intérieur ou sur le contact.
- Équipez votre véhicule d'une alarme afin d'être prévenu en cas d'intrusion.
- Ayez le minimum d'argent liquide en votre possession.

- Ne touchez à rien.
- Demandez l'intervention de la gendarmerie nationale en composant le :

17 ou le 112

DANS UN SECOND TEMPS

- Dressez l'inventaire des objets volés et des éventuelles dégradations.
 - Faites immédiatement **opposition auprès de votre banque** en cas de vol de vos moyens de paiement.
 - Munissez-vous de votre **attestation d'assurance**.
 - **Déposez plainte** à la brigade de gendarmerie locale ou sur votre lieu de résidence.
 - Vous pouvez déposer plainte en ligne sur le site : [Pré-plainte en ligne](#)
- **Signalez sans délai à la gendarmerie tout comportement suspect en composant le 17.**

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez ↓

**BRIGADE
numérique**



Page d'accueil





Sûreté des exploitations agricoles



CONSEILS

1 – Démontez les antennes GPS
et les entreposer dans un lieu sécurisé

2 – Ne laissez pas du matériel isolé
dans les champs, sans surveillance

3 – Installez un système de vidéoprotection
notamment au niveau des accès à l'exploitation pour recueillir des
informations sur les rôdeurs voire pour identifier les auteurs de vols

4 – Installez une alarme
munie de détecteurs discriminants et d'un hurleur pour signaler

5 – Installez des détecteurs de mouvements pour
commander l'éclairage
au niveau d'une zone qui sera nécessairement traversée par les malfrats

6 – Sécurisez vos cuves à carburant

7 – Mettez en place une signalétique dissuasive
pour informer que les lieux sont protégés par un système d'alarme et/ou de
vidéoprotection

8 – Adhérez au dispositif « **Alerte Agri** »
pour être informé en temps réel des atteintes aux biens

**Soyez vigilant et signalez sans délai
à la gendarmerie
tout comportement suspect
en composant le 17.**

Pour entrer en contact directement avec un
gendarme 24/7 cliquez ↓

**BRIGADE
numérique**



En cas de comportement suspect ou de vol

DANS UN PREMIER TEMPS

• Sans vous mettre en danger, relevez le
maximum d'informations afin de
permettre l'identification des rôdeurs
et des auteurs de vols.

Moyens de locomotion : marque, type, immatriculation,
couleur...

Individus : nombre, comportement, localisation, heure
des faits...

• Ne touchez pas et ne modifiez pas le
lieu où le vol a été commis pour accomplir
les opérations de police technique et scientifique.

• Demandez l'intervention de la
gendarmerie nationale en composant
le 17 ou le 112

DANS UN SECOND TEMPS

• Dressez l'inventaire des objets volés
et des éventuelles dégradations.

• Déposez plainte à la brigade de
gendarmerie locale.

• Aussi, vous pouvez déposer plainte en
ligne sur le site : **Pré-plainte en ligne**

Page d'accueil





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Conseils contre les vols à la roulotte



PEU IMPORTE LA DURÉE DU STATIONNEMENT, AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- Verrouillez systématiquement les portes et fenêtres de votre véhicule.
- Ne laissez aucun objet ou document à vue dans l'habitacle (téléphone portable, documents d'identité, moyens de paiement ...)
- Ne stationnez jamais votre véhicule dans un endroit trop isolé et sans éclairage. Privilégiez le stationnement sur un parking éclairé et fréquenté.
- En cas d'absence prolongée, évitez de laisser votre véhicule sans surveillance.
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule en laissant les clés à l'intérieur ou sur le contact.
- Équipez votre véhicule d'une alarme afin d'être prévenu en cas d'intrusion.
- **Signalez sans délai à la gendarmerie tout comportement suspect en composant le 17.**

Si vous êtes victime

DANS UN PREMIER TEMPS

- Ne touchez à rien.
- Demandez l'intervention de la gendarmerie nationale en composant le :

17 ou le 112

DANS UN SECOND TEMPS

- Dressez l'inventaire des objets volés et des éventuelles dégradations.
- Faites immédiatement **opposition auprès de votre banque** en cas de vol de vos moyens de paiement.
- Munissez-vous de votre **attestation d'assurance**.
- **Déposez plainte** à la brigade de gendarmerie locale ou sur votre lieu de résidence.
- Vous pouvez déposer plainte en ligne sur le site : [Pré-plainte en ligne](#)

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez ↓

**BRIGADE
numérique**



Page d'accueil



Conseils contre les escroqueries à la fausse qualité

Mode opératoire

1 - Approche de la victime

Les escrocs contactent la victime par téléphone, courrier ou se présentent directement à son domicile. Ils s'annoncent comme des artisans, techniciens ou experts dans un domaine particulier, tels que la plomberie, l'électrification, la toiture ou le nettoyage.

2 - Création d'un sentiment d'urgence

Les escrocs tentent de créer un sentiment d'urgence chez la victime en lui affirmant que ses travaux sont urgents et qu'il faut les réaliser immédiatement. Ils peuvent même lui faire peur en évoquant des risques potentiels pour sa sécurité ou son habitation.

3 - Proposition de devis alléchant

Les escrocs proposent à la victime un devis à un prix très attractif, souvent bien en dessous des tarifs pratiqués habituellement. Cela permet de susciter l'intérêt de la victime et de la mettre en confiance.

4 - Pression pour un paiement immédiat

Les escrocs insistent souvent pour que la victime paie le montant total des travaux à l'avance, avant même le commencement des travaux. Ils peuvent même proposer une remise pour un paiement immédiat.

5 - Réalisation bâclée ou inexistante des travaux

Une fois le paiement effectué, les escrocs bâclent les travaux, voire ne les réalisent pas du tout. Ils peuvent également disparaître dans la nature sans laisser de trace.

**Soyez vigilant et signalez sans délai
à la gendarmerie
tout comportement suspect
en composant le 17.**

Page d'accueil



Pour entrer en contact directement avec un
gendarme 24/7 cliquez →

BRIGADE
numérique



Conseils

Méfiez-vous des démarchages non sollicités

Soyez particulièrement vigilant si un démarcheur vous contacte de manière inopinée pour vous proposer des travaux à domicile. Ne vous laissez pas influencer par l'urgence ou la pression mise par le démarcheur.

Vérifiez l'identité du professionnel

Exigez de voir les justificatifs professionnels du démarcheur, tels que sa carte d'identité professionnelle, son SIRET et son attestation d'assurance. Vous pouvez également vérifier l'existence de l'entreprise sur Internet ou en contactant la Chambre de Commerce et D'Industrie.

Comparez les devis

Demandez plusieurs devis à différents professionnels avant de vous engager. Cela vous permettra de comparer les prix et de vous assurer que vous obtenez une offre raisonnable. N'hésitez pas à échanger avec vos proches et vos voisins afin de les sensibiliser.

N'effectuez jamais de paiement par avance

Ne payez jamais le montant total des travaux à l'avance, même si le démarcheur vous propose une remise pour un paiement immédiat. Les travaux doivent être payés au fur et à mesure de leur avancement.

Exigez un contrat écrit

Avant de commencer les travaux, assurez-vous d'avoir un contrat écrit qui mentionne clairement la nature des travaux, le prix, les délais d'exécution et les conditions de garanties et de paiement.

Ne laissez pas les artisans entrer chez vous seuls

Si vous avez des travaux à réaliser chez vous, ne laissez jamais les artisans entrer seuls. Soyez présent pendant toute la durée des travaux et n'hésitez pas à leur poser des questions.

Faites attention aux travaux urgents

Les escrocs à la fausse qualité prétextent souvent une situation d'urgence, comme une fuite d'eau ou une panne d'électricité, pour vous soutirer de l'argent. Si vous êtes confronté à une situation d'urgence, essayez de contacter un professionnel que vous connaissez ou que vous avez pu recommander.

Dans le doute, vous pouvez aussi contacter
votre mairie



Visites inattendues ?

Attention aux faux gendarmes, policiers, plombiers ...

Si un policier, un agent EDF, un agent des eaux se présente chez vous sans que vous en ayez été avisé, soyez vigilant.

Des escrocs utilisent des méthodes bien rodées, avec des scénarios souvent très similaires :

- Des **faux policiers** se présentent à votre domicile, exhibent furtivement une carte de "Police", et sont en civil, porteurs de brassards "Police". Prétendant venir suite à une enquête, ils en profitent pour vérifier votre logement et y dérober des objets de valeur ou du numéraire.
- Un **faux plombier** se présente chez vous afin de contrôler la qualité de l'eau ou votre réseau suite à une fuite importante chez un voisin. Il vous demande d'effectuer avec lui des vérifications et en profite pour vous subtiliser des objets de valeurs.

Soyez vigilant et signalez sans délai à la gendarmerie tout comportement suspect en composant le 17.

Page d'accueil



Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →



Évitez de faire entrer une personne inconnue dans votre domicile, quelle que soit la raison invoquée.

Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique ou l'entrebâilleur.

Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.



Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Avertissez la mairie.

Accompagnez les personnes dans tous leurs déplacements à l'intérieur de votre domicile.



Ne divulguez jamais l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Conseils contre les vols dans les véhicules des professionnels



PEU IMPORTE LA DURÉE DU STATIONNEMENT, AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- Ne considérez pas la caisse de votre votre véhicule comme un lieu de protection absolu pour vos outils de valeur. Mettez-les en lieu sûr la nuit et le week-end.
- Stationnez vos véhicules de façon à compliquer l'action malveillante. Privilégiez les espaces fréquentés et/ou visibles. Bloquez l'ouverture des portes en vous stationnant le plus près possible d'un obstacle.
- Sensibilisez le personnel sur les mesures de prévention (Ne laissez pas les vitres ouvertes, verrouillez les portières ...)
- Notez les numéros de série de vos matériels, marquez-les et prenez-les en photo afin de faciliter leur identification.
- Équipez votre véhicule d'une alarme renvoyée sur votre smartphone afin d'être prévenu en cas d'effraction.

**Signalez sans délai à la gendarmerie
tout comportement suspect en
composant le 17.**



Si vous êtes victime

DANS UN PREMIER TEMPS

- Ne touchez à rien.
- Demandez l'intervention de la gendarmerie nationale en composant le :

17 ou le 112

DANS UN SECOND TEMPS

- Dressez l'inventaire des objets volés et des éventuelles dégradations.
- Faites immédiatement **opposition auprès de votre banque** en cas de vol de vos moyens de paiement.
- Munissez-vous de votre **attestation d'assurance**.
- **Déposez plainte** à la brigade de gendarmerie locale ou sur votre lieu de résidence.
- Vous pouvez déposer plainte en ligne sur le site : [Pré-plainte en ligne](#)

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez ↓

**BRIGADE
numérique**



Page d'accueil



Arnaque à « l'irlandaise »

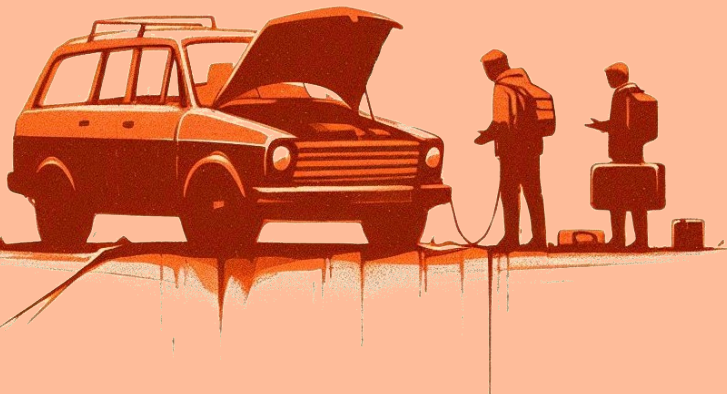
Mode opératoire

Des escrocs, souvent en groupe voire avec des jeunes enfants, vous abordent en simulant une situation d'urgence : panne de voiture, accident, vol de documents, dysfonctionnement de leur carte bancaire, etc.

Ils utilisent des techniques de manipulation psychologique pour vous inciter à baisser votre garde et à leur remettre de l'argent.

L'arnaque à l'irlandaise survient particulièrement lors des périodes de vacances scolaires, où les aires de repos sont très fréquentées.

Cependant, il est tout à fait possible de se retrouver confronté à ce genre d'escroquerie en tout temps et en tout lieu.



Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

Conseils

Soyez vigilant

Méfiez-vous des personnes qui s'approchent de votre véhicule de manière inattendue, surtout si elles sollicitent votre aide ou vous demandent de l'argent.

Ne sortez pas de votre voiture

Si vous êtes sollicité, ne sortez pas de votre véhicule et ne baissez pas votre vitre complètement. Ne laissez pas vos affaires sans surveillance.

Ne soyez pas isolé

Si les escrocs tentent de vous conduire dans un endroit isolé, ne les suivez pas.

Ne donnez pas d'argent

Refusez poliment toute demande d'argent ou aide financière.

Recueillez le maximum d'informations sans vous mettre en danger

Description physique, tenue vestimentaire, Immatriculation du véhicule utilisé...

Prévenez les autorités

Signalez sans délai à la gendarmerie tout comportement suspect en composant le 17.

Page d'accueil



BRIGADE
numérique



Le Phishing : une technique bien rodée

L'hameçonnage ou le phishing consiste à obtenir du destinataire d'un courriel, d'apparence légitime, la transmission de ses coordonnées bancaires ou ses identifiants de connexion à des services financiers, afin de lui dérober de l'argent.

Pour renforcer sa crédibilité, l'expéditeur du mail frauduleux n'hésitera pas à utiliser logos et chartes graphiques des administrations ou entreprises les plus connues. Le contenu du message repose en général sur deux stratégies :

- soit il vous est reproché de ne pas avoir réglé une certaine somme d'argent (factures, impôts, électricité...) et on vous enjoint de le faire sous peine de pénalités de retard voire de saisine de la justice
- soit on vous signale une erreur d'ordre financier en votre faveur (impôts, banque...) et on vous invite à suivre des indications pour vous faire rembourser. D'autres méthodes existent (colis en attente, cadeaux, offre exceptionnelle etc.).

Conseils pour vous protéger

- Ne répondez pas au message ou mail frauduleux
- Ne communiquez jamais vos données personnelles, votre numéro de compte ou de carte bancaire
- Ne cliquez pas sur le lien contenu dans le mail et n'ouvrez pas les pièces jointes
- En cas de doute, contactez directement l'organisme concerné par téléphone ou en saisissant manuellement l'adresse du site
- Signalez le mail frauduleux sur le site **Signal Spam**



Vous avez répondu à un message frauduleux : Quoi faire ?

Si vous avez communiqué votre numéro de compte bancaire, de carte bancaire ou toutes autres données personnelles suite à un message frauduleux, réagissez rapidement :

1) Faites opposition auprès de votre banque très rapidement, en cas de débits frauduleux de votre compte suite à l'utilisation de votre carte bancaire.

2) Modifiez vos mots de passe et codes d'accès aux sites concernés. Si nécessaire, demandez au site l'attribution d'un nouveau code confidentiel.

3) Si vous avez envoyé copie de votre pièce d'identité, passeport ou permis de conduire, portez plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat ;

4) Signalez l'escroquerie sur le portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet : **Plateforme PHAROS**

Page d'accueil



Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

**BRIGADE
numérique**



Les ransomwares

Un ransomware appelé aussi « rançongiciel » est un logiciel malveillant qui peut bloquer l'accès à un ordinateur, un téléphone portable ou bien chiffrer des données personnelles.

Le but ? Réclamer une certaine somme d'argent pour débloquer le malware.

Le risque zéro n'existe pas. Surtout en matière numérique où la moindre faille de sécurité (manque de mise à jour, connexion à un wifi public...) peut devenir une voie ouverte au piratage. Toutefois, quelques-uns de ces conseils peuvent vous permettre de **limiter les expositions aux ransomwares et de protéger vos appareils et vos données.**



Conseils

- Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur votre machine.
- Tenez à jour l'antivirus et configurez votre pare-feu. Vérifiez qu'il ne laisse passer que des applications, services et machines légitimes.
- N'ouvrez pas les courriels, leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus ou d'un expéditeur connu, mais dont la structure du message est inhabituelle ou vide.
- N'installez pas d'application ou de programme «piraté» ou dont l'origine ou la réputation est douteux.
- Évitez les sites non sûrs ou illicites tels que ceux hébergeant des contrefaçons (musique, films, logiciels...) ou certains sites pornographiques qui peuvent injecter du code en cours de navigation et infecter votre machine.
- Faites des sauvegardes régulières de vos données et de votre système pour pouvoir le réinstaller dans son état d'origine au besoin.
- N'utilisez pas un compte avec des droits «administrateur» pour consulter vos messages ou naviguer sur Internet.
- Utilisez des mots de passe suffisamment complexes et changez-les régulièrement, mais vérifiez également que ceux créés par défaut soient effacés s'ils ne sont pas tout de suite changés.
- Éteignez votre machine lorsque vous ne l'utilisez pas.

Victime d'un ransomware (rançongiciel), que faire ?

- 1) Débranchez la machine d'Internet ou du réseau informatique. Pour cela débranchez le câble Ethernet de votre ordinateur ou de votre serveur, ou bien désactivez la connexion Wi-Fi de votre appareil.
- 2) Ne payez pas la rançon réclamée car vous n'êtes pas certain de récupérer vos données et vous alimenteriez le système mafieux.
- 3) Identifiez la source de l'infection et prenez les mesures nécessaires pour qu'elle ne puisse pas se reproduire. En règle générale, l'infection peut provenir de l'ouverture d'une pièce jointe ou d'un clic sur un lien malveillant contenu dans un courriel (mail), l'utilisation d'une faille de sécurité, en naviguant sur un site malveillant ou bien encore d'une intrusion dans le système informatique depuis ses accès ouverts sur l'extérieur (travail à distance, maintenance...).

- 4) Réinstallez les systèmes touchés. En cas de doute, effectuez une restauration complète de votre ordinateur. Reformatez les postes ou serveurs touchés, effectuez ou faites effectuer une réinstallation complète de ces équipements puis restaurez les données depuis une sauvegarde réputée saine.

- 5) Faites-vous assister au besoin par des professionnels qualifiés. Pour cela visitez le site :



Page d'accueil

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

BRIGADE
numérique



L'escroquerie sentimentale

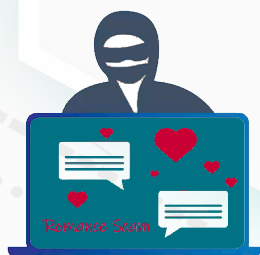
Également appelée « arnaque aux sentiments » ou « arnaque à la romance », **début** habituellement sur des sites de rencontre ou sur les réseaux sociaux, sur lesquels une personne aborde la victime en exprimant, au fil des échanges, des sentiments amoureux ou amicaux forts à son égard.

Après avoir gagné la confiance de la victime et l'avoir mise sous son **emprise affective**, l'escroc lui **demande de l'argent** sous différents prétextes d'urgence (administratif, médical, financier...).

Parfois, il incite la victime à **investir dans des placements financiers frauduleux**. Les sommes demandées sont généralement de plus en plus importantes jusqu'à ce que la victime ne soit plus en mesure de pouvoir payer.

En cas de refus de la victime, **l'escroc peut tenter de la faire chanter**, par exemple, en la menaçant de diffuser des photos ou des vidéos intimes que la victime lui aurait communiquées.

Une caractéristique de ce type d'escroquerie financière est qu'elle **se déroule uniquement en ligne** (messagerie, téléphone...) et que la victime **ne rencontre jamais physiquement l'escroc** qui inventera toujours un prétexte pour l'éviter.



Victime d'une escroquerie sentimentale, que faire ?

- 1) **Interrompez immédiatement toute relation avec l'escroc** même si celui-ci se montre menaçant par message ou par téléphone ou tente de vous faire chanter.
- 2) **Conservez les preuves**, notamment les numéros de téléphone, les messages que vous avez reçus ou toute autre information qui pourrait vous servir pour signaler l'arnaque aux autorités.
- 3) **Déposez plainte** en fournissant toutes les preuves en votre possession. Pour ce type d'infraction, vous pouvez déposer plainte en ligne sur la plateforme **THESEE** accessible sur le site **Service-public.fr**

Comment s'en prémunir ?

- **Soyez vigilant à ce que vous affichez comme information ou publiez sur les réseaux sociaux et les sites de rencontres.** Les escrocs pourraient en effet utiliser ces informations pour mener à bien leur escroquerie.
- **Prenez le temps de connaître votre interlocuteur** en lui posant de nombreuses questions et en évaluant la cohérence de ses réponses.
- **N'hésitez pas à demander l'avis de vos proches** au moindre doute sur la sincérité de votre interlocuteur.
- **Faites une recherche inversée des photos de votre interlocuteur** afin de savoir si ce sont bien les siennes. Les principaux moteurs de recherche proposent cette fonctionnalité.
- **N'envoyez jamais d'argent à une personne avec laquelle vous n'avez communiqué qu'en ligne ou par téléphone.**
- **N'envoyez jamais de photos ou vidéos intimes à des contacts virtuels** qui pourraient en profiter pour vous faire chanter.
- **Méfiez-vous si la personne promet de vous rencontrer mais a toujours une excuse pour ne pas le faire**, d'autant plus si cette situation perdure depuis des semaines, voire plusieurs mois.
- **Méfiez-vous si la personne tente de vous isoler de vos proches.**

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

BRIGADE
numérique



Page d'accueil



L'usurpation d'identité

L'usurpation d'identité, aussi appelée vol d'identité, est le fait de voler les informations personnelles d'une autre personne et de les utiliser à son insu dans le but de commettre une fraude ou d'autres actes répréhensibles.



Comment s'en prémunir ?

- Ne communiquez jamais d'informations personnelles sensibles (identité, mots de passe, numéro de sécurité sociale...) par messagerie, par téléphone ou sur Internet, ni de documents d'identité (pièce d'identité, fiche de paie, avis d'imposition, RIB...) à des personnes ou organismes que vous n'avez pas authentifiés avec certitude.
- Marquez les copies des documents d'identité que vous transmettez en inscrivant par-dessus le motif de l'envoi, la date et le destinataire pour que vos documents ne soient pas réutilisés à des fins frauduleuses. Vous pouvez visiter le site : filigrane.gouv.fr
- Ne donnez que le minimum d'informations personnelles indispensables sur un site ou un service en ligne sur lequel vous vous enregistrez.
- Vérifiez régulièrement vos relevés de compte bancaire afin d'identifier toute opération anormale.
- Détruisez tous les documents qui contiennent des informations personnelles avant de les jeter. Ils pourraient être récupérés et utilisés par des criminels à vos dépens.
- Appliquez les mesures essentielles de sécurité dans vos usages numériques (mots de passe, mises à jour, réseaux sociaux...).

Victime d'une usurpation d'identité, que faire ?

- 1) Conservez toutes les preuves en votre possession (captures d'écran, messages, adresses des pages internet concernées, documents...)
- 2) Déposez plainte pour chaque fait d'usurpation d'identité
- 3) Signalez l'usurpation d'identité auprès des plateformes sur lesquelles elle a lieu.
- 4) Prévenez les établissements bancaires ou financiers où vous êtes client
- 5) Faites annuler et renouveler vos pièces d'identité utilisées par les escrocs.
- 6) Contactez la Banque de France pour signaler les faits et vérifier si des crédits ont été souscrits ou si un compte bancaire a été ouvert à votre insu.

Pour être conseillé dans vos démarches, contactez la plateforme Info Escroqueries du Ministère de l'Intérieur au 0805 805 817 (appel et service gratuits).

Page d'accueil 

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

**BRIGADE
numérique**



Fraude à la carte bancaire

La fraude à la carte bancaire est un délit qui consiste à utiliser une carte bancaire, un numéro de carte ou ses informations bancaires pour effectuer des transactions sans l'autorisation de son propriétaire. Les fraudeurs peuvent utiliser ces informations pour acheter des biens et des services, retirer de l'argent ou même commettre des actes criminels.

Comment s'en prémunir ?

- **Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires** par messagerie, par téléphone ou sur Internet.
- **Conservez précieusement votre carte bancaire** et son code confidentiel.
- **Vérifiez régulièrement votre compte bancaire** pour identifier tout débit suspect.
- **N'enregistrez pas vos coordonnées bancaires sur les sites.** Vérifiez également la notoriété du site Internet avant de réaliser un achat (recherche sur Internet ou d'avis par exemple).
- **Soyez vigilant aux demandes de validation si vous n'avez pas réalisé d'achat.** Celles-ci prennent souvent la forme de numéro à communiquer et qui pourraient vous amener à valider des transactions dont vous n'êtes pas à l'origine.
- **N'ouvrez pas les messages suspects,** leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus ou d'un expéditeur connu mais dont le contenu est inhabituel ou vide.
- **Utilisez des mots de passe suffisamment complexes** et changez-les au moindre doute. Activez la double authentification si disponible.
- **Évitez de vous connecter à un ordinateur ou à un réseau Wi-Fi public.** Ils peuvent être contrôlés par un pirate.

Victime d'une fraude à la carte bancaire, que faire ?

- 1) **Faites immédiatement opposition à votre carte bancaire en cas de fraude.** Le numéro d'opposition figure sur le site Internet de votre banque ainsi que sur les distributeurs de billets. Vous pouvez également contacter par téléphone le serveur interbancaire d'opposition à la carte bancaire au 0 892 705 705 (24/7).
- 2) Dès l'identification d'un débit frauduleux sur votre compte bancaire, **alertez votre banque au plus vite** pour en demander le remboursement.
- 3) **Signalez la fraude bancaire auprès de la plateforme Perceval** du ministère de l'intérieur. Cette plateforme permet aux victimes de fraude à la carte bancaire de signaler en ligne l'escroquerie dont elles ont été victimes, et ce, même si elles ont été remboursées par leur banque. Votre signalement aidera les autorités à identifier les auteurs de ces fraudes. À noter que le signalement sur la plateforme Perceval ne se substitue pas au dépôt de plainte.
- 4) **Déposez plainte** au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez
- 5) **Mettez à jour vos équipements** et réalisez une **analyse antivirus complète** de vos appareils.
- 6) Assurez-vous qu'aucun de vos comptes en ligne ne soit piraté. Au moindre doute, **changez vos mots de passe,** activez la double authentification si disponible.



Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

BRIGADE
numérique

